

Date : 03/04/2024

Intitulé du Projet : Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants
(Marrakech, ville durable)

Appel à consultation pour l'élaboration de :
Etude de faisabilité relative au verdissement et renforcement de la durabilité des établissements scolaires de la ville de Marrakech

Référence : AC 02/PROJET_MVD/2 024

TERMES DE REFERENCES

Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse : Projet_MVD@environnement.gov.ma. L'équipe du projet répondra par courrier électronique, et enverra à tous les soumissionnaires les copies des réponses écrites avec toutes les clarifications nécessaires, sans mentionner l'auteur de la question.

I. Contexte de l'étude

L'éducation occupe une place fondamentale dans le développement des individus et de la société. Au cœur de ce processus éducatif, l'école joue un rôle primordial en tant que lieu d'apprentissage, de formation et d'épanouissement des jeunes. Elle constitue un espace privilégié où les connaissances sont transmises, les compétences sont développées, et les valeurs sont forgées. Plus qu'un simple établissement, l'école est le creuset de la citoyenneté, de la conscience sociale, et de la compréhension des enjeux qui façonnent notre monde.

Face aux défis environnementaux qui se posent à l'échelle mondiale, il est impératif d'impliquer la jeunesse dans la construction d'un avenir durable. Les jeunes générations sont appelées à devenir des acteurs actifs et responsables de la préservation de notre planète. C'est pourquoi il est essentiel de les sensibiliser dès leur plus jeune âge aux enjeux environnementaux, au changement climatique, à la protection de la biodiversité, et à la durabilité.

La ville de Marrakech est le berceau de centaines d'écoles publiques, offrant un environnement propice à l'épanouissement des jeunes. Cependant, ces établissements scolaires présentent des lacunes significatives en matière de durabilité. Des questions telles que la consommation d'énergie, la gestion de l'eau, la gestion des déchets, et la résilience des espaces verts sont autant de défis à relever.

Ainsi, et conformément au principe de l'Exemplarité de l'Etat porté par le Gouvernement du Maroc dans le cadre de sa Stratégie Nationale du Développement Durable, en rendant les écoles plus durables, l'État montre la voie et incarne les valeurs de durabilité et de responsabilité environnementale. Les écoles deviennent alors des espaces modèles, où les élèves peuvent expérimenter, apprendre et contribuer à la construction d'un avenir plus respectueux de l'environnement.

Au-delà de la durabilité des écoles, l'initiative de verdissement urbain de Marrakech vise à renforcer la résilience climatique et à promouvoir la biodiversité urbaine. Pour y parvenir, il est essentiel de créer des connexions et une continuité verte à travers les jardins des établissements scolaires, les espaces publics, les jardins privés, les cimetières, et bien d'autres. Les écoles, en tant qu'éléments clés de cette initiative, deviennent des acteurs fondamentaux du développement d'une ville durable.

C'est dans ce sens que le projet de verdissement des établissements scolaires vient renforcer la durabilité dans le cadre d'une approche coconstructive qui implique les élèves à chaque étape, de la réflexion à la décision, en passant par l'action. Il vise à créer une génération

engagée, sensibilisée, et prête à faire face aux défis environnementaux et climatiques qui se posent à notre planète.

Dans ce contexte, cet appel à consultation vise à élaborer une étude de faisabilité pour le projet de verdissement des écoles de Marrakech. Cette étude s'appuiera sur une démarche scientifique rigoureuse et justifiée, tout en adoptant une approche participative et coconstructive. En ligne avec le programme Eco-Ecoles, porté par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement en 2006, l'objectif est de sensibiliser les élèves à l'une des sept thématiques environnementales de travail du programme, qui est la Préservation de la Biodiversité ; tout en mettant en avant le lien avec les autres thématiques : la gestion optimale de l'eau et de l'énergie, le traitement des déchets, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la promotion d'une alimentation saine et la solidarité. Cela permettra de rejoindre et renforcer les objectifs principaux du programme Eco-écoles consistant à inculquer aux élèves de bonnes pratiques environnementales, à encourager les comportements durables, à promouvoir des modes de vie respectueux de l'environnement, à impliquer les communautés locales et à renforcer les capacités des établissements scolaires.

II. Objectif de l'étude et description des prestations demandées

1. Objectif général :

L'objectif global de cette étude vise à réaliser une étude de faisabilité du projet de verdissement et de renforcement de la durabilité de certains établissements scolaires de la ville de Marrakech, à travers l'élaboration d'un diagnostic environnemental des établissements, la proposition d'un plan d'action pour renforcer la durabilité au sein de l'école selon les thématiques prioritaires identifiées et préparer le dossier de consultation des entreprises spécialisées pour la mise en œuvre du plan d'action précité.

La consultation vise également à adopter une démarche participative et coconstructive avec les comités d'écoles, composés de cadres administratifs, d'enseignants(es) et d'étudiants(es) afin de faire émerger une culture de durabilité au sein des écoles ciblées et de rendre ce projet un projet collectif adopté et approprié par tous.

2. Objectifs spécifiques :

- **Réaliser un Diagnostic Environnemental Détaillé** : Effectuer une évaluation environnementale complète de trente (30) établissements scolaires, dont 27 écoles primaires à Marrakech, faisant partie du réseau des programmes éducatifs de la

Fondation Mohammed VI Pour la Protection de L'environnement pour identifier les problématiques et opportunités en matière de durabilité.

- **Identification des Problématiques Environnementales Prioritaires** : Sur la base des résultats du diagnostic, déterminer les enjeux prioritaires spécifiques à chaque établissement, tels que la gestion de l'eau, de l'énergie, le verdissement, la gestion des déchets et l'éducation à l'environnement.
- **Définition des Indicateurs de Suivi et d'Évaluation** : Identifier des indicateurs environnementaux et de durabilité pour mesurer les progrès et l'efficacité des actions de verdissement.
- **Élaboration d'un Plan d'Action pour le Verdissement et la Durabilité des établissements scolaires** : Développer des plans d'action sur mesure pour chaque école, alignés avec les principes du label "éco-école" et l'approche participative.
- **Intégration des Eco-écoles identifiées dans le Projet** : Assurer l'implication active des élèves et des membres du comité d'école dans toutes les phases du projet, pour renforcer leur conscience environnementale et responsabilité écologique.
- **Préparation des Dossiers de Consultation d'Entreprises** : Élaborer des documents pour l'appel d'offres afin de recruter une entreprise spécialisée pour la mise en œuvre des travaux et équipements prévus dans le plan d'action.

3. Consistance des Prestations :

Pour répondre aux objectifs susmentionnés, la consultation doit accomplir les tâches suivantes :

Mission 1 : Diagnostic Environnemental des Etablissements Scolaires.

Cette mission vise à évaluer en profondeur la situation environnementale actuelle des écoles sélectionnées (trente établissements scolaires au niveau de l'espace urbain de Marrakech). Elle consiste à analyser les différents aspects environnementaux (eau, énergie, déchets, biodiversité, résilience climatique, gouvernance et éducation à l'environnement) pour identifier les défis spécifiques à chaque établissement. L'identification des problèmes prioritaires permettra de définir les axes d'intervention les plus pertinents. Cela implique également la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer l'efficacité des actions futures.

N.B :

L'étude portera sur trente (30) établissements scolaires répartis comme suit : 5 écoles par arrondissement administratif, soit 25 écoles primaires au niveau de la Commune de Marrakech,

ainsi que 2 écoles au niveau de la Commune Méchouar Kasbah et 3 collèges ayant bénéficié des travaux d'audits hydriques portés par l'ABHT au titre de 2022-2023.

Ainsi, le prestataire réalisera dans le cadre cette mission les actions suivantes (liste non exhaustive) :

- Collecte et analyse des données environnementales existantes ;
- Évaluation sur site pour relever les problématiques environnementales spécifiques ;
- Diagnostic hydrique des établissements (sauf les collèges ayant au préalable bénéficié d'audits hydrique) ;
- Diagnostic énergétique ;
- Diagnostic environnemental intégré ;
- Analyse de la gouvernance interne en terme de durabilité et d'éducation à l'environnement (niveau de compréhension et de sensibilisation à l'environnement, actions et plans d'actions durables adoptés, implication des élèves, niveau de formation des éco-animateurs, etc.) ;
- Développement d'une liste d'indicateurs de performance environnementale afin de suivre la durabilité de l'école avant et après la réalisation du projet ;
- Préparation d'un rapport de diagnostic pour chaque établissement.

Le prestataire est donc appelé à réaliser un diagnostic environnemental complet et détaillé pour chaque établissement. Ce diagnostic comprendra un **diagnostic hydrique**, un **diagnostic énergétique**, une **caractérisation de la biodiversité végétale existante** et de son potentiel de résilience, ainsi qu'une évaluation du système de **gestion des déchets** en place. Il inclura également l'analyse de **la gouvernance interne** en termes de développement durable, l'examen des processus **d'éducation environnementale** mis en œuvre et la quantification de **l'empreinte carbone de l'école**, tout en évaluant son potentiel de résilience climatique.

Le prestataire définira également une liste d'indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer la performance environnementale et climatique de chaque établissement, en adoptant un cadre de Mesure, de Rapport et de Vérification (MRV) qui permettra le suivi efficace et la traçabilité des performances des actions proposées.

Le prestataire doit établir la première mission en interaction et en concertation avec le maître d'ouvrage et les services concernés afin d'avoir les informations et les orientations les plus fiables (Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation (AREF), Direction Provinciale de l'Éducation, Communes urbaines, wilaya, arrondissements, services extérieurs concernés, Fondation Mohammed VI Pour la Protection de L'environnement, RADEEMA, Université, ONG, etc.).

Le prestataire organisera des ateliers de sensibilisation et de concertation dans chaque établissement pour impliquer les jeunes élèves dans la démarche de diagnostic avec une vulgarisation des concepts et des exercices ludiques conformément à l'approche Eco-Ecole sous la supervision du Maître d'ouvrage, de l'AREF et de la Fondation Mohammed VI Pour la Protection de L'environnement.

Cette mission est d'une durée de **2 mois**.

Mission 2 : Elaboration du Plan d'Action de verdissement et de renforcement de la durabilité dans les établissements scolaires.

Cette mission consiste à développer un plan d'action individualisé pour chaque établissement, en se basant sur les résultats du diagnostic. Le bureau d'études doit proposer des solutions concrètes et adaptées pour améliorer la durabilité des écoles, sous forme de fiche projet détaillée pour chaque intervention. L'implication active des parties prenantes dans le processus de planification est essentielle pour garantir l'adhésion et l'efficacité des actions proposées.

Le prestataire assurera les actions suivantes dans le cadre de la mission 2 (liste non exhaustive) :

- Elaboration de plans d'action détaillés, détaillant les solutions pour le verdissement et le développement durable des établissements. Le prestataire doit élaborer des plans de masse pour chaque établissement afin de schématiser, identifier et localiser les interventions proposées.
- Élaboration de notes de calcul pour les installations techniques proposées (exemple : système de réutilisation des eaux grise dans l'arrosage des espaces verts).
- Estimation détaillée des coûts d'investissement et d'exploitation des mesures proposées.
- Organisation d'ateliers participatifs pour l'élaboration conjointe des plans d'action.

Le prestataire organisera des ateliers de sensibilisation et de concertation dans chaque établissement pour impliquer activement le comité d'école et les élèves dans le processus de verdissement, conformément à la démarche de l'Eco-label. Il animera également des présentations pour vulgariser les concepts de durabilité auprès des participants lors de ces ateliers.

Le plan d'action, clair, détaillé, et chiffré, devra être réalisable sur les plans juridique, administratif, technique et financier. Il inclura à la fois les interventions physiques nécessaires

et les actions visant à renforcer les capacités, l'éducation à l'environnement, et l'amélioration de la gouvernance interne en matière de durabilité.

Cette mission est d'une durée de **1,5 mois**.

Mission 3 : Préparation du dossier de consultation d'entreprise.

Cette mission est cruciale pour transformer les plans d'action en réalités tangibles. Le bureau d'études doit élaborer un dossier de consultation minutieux, conformes aux réglementations des marchés publics, pour attirer et sélectionner les entreprises les plus qualifiées.

Il procédera ainsi aux actions suivantes :

- Rédaction d'un cahier de prescriptions techniques spécialisées.
- Élaboration d'un règlement de consultation clair et détaillé.
- Estimation globale et détaillée du budget nécessaire pour la réalisation des plans d'action.
- Assurer la conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Cette mission est d'une durée de 15 jours ouvrables.

Ces missions, élaborées avec soin, visent à assurer que le projet de verdissement et de renforcement de la durabilité des écoles de Marrakech soit réalisé de manière efficace, inclusive et durable.

1. Réunion de travail et ateliers de validation

Le prestataire est tenu à planifier en parfaite concertation avec le maître d'ouvrage, les réunions de travail (concertation & suivi) et les ateliers relatifs à cette consultation.

Quatre (4) ateliers de validation sont à programmer : où toute la documentation doit être préparées et fournies par le prestataire, à savoir :

- **Atelier 1 :** Au démarrage de la prestation ayant pour objectif de présenter les objectifs de la prestation et la méthodologie de travail à adopter ;
- **Atelier 2 :** Présentation des résultats de la première mission relative au Diagnostic Environnemental des Etablissements Scolaires ;
- **Atelier 3 :** Présentation des résultats de la deuxième mission relative à l'élaboration du Plan d'Action de verdissement et de renforcement de la durabilité dans les établissements scolaires ;
- **Atelier 4 :** Restitution finale de l'ensemble des résultats de l'étude avec une large participation des acteurs territoriaux (en arabe).

Mis à part les ateliers précités, des réunions de travail seront organisées tout au long de la consultation pour faciliter la collecte des données, l'identification des besoins, l'ajustement des approches et l'atteinte des résultats.

De même, le prestataire organisera des réunions de travail, de vulgarisation des concepts et de sensibilisation au niveau de chaque établissement scolaire conformément à l'approche du label « Eco-Ecole » afin d'intégrer les jeunes élèves et les encadrants (es) dans le processus de diagnostic, de définition des enjeux prioritaires et d'élaboration du plan d'action.

La validation des résultats de la mission 3 ne nécessitera pas l'organisation d'un atelier de validation.

N.B : tous les frais relatifs aux déplacements, organisations des ateliers, impressions seront comptabilisés et rapportés dans l'offre financière du Prestataire.

Aucun service de restauration ou de pause-café n'est demandé.

Les locaux qui abriteront les ateliers seront mobilisés par le maître d'ouvrage et ses partenaires.

2. Les livrables à fournir par le Prestataire

Livrables	Date de remise des livrables
<p>Livrable 0 (L0)</p> <p>Un rapport d'établissement détaillant la méthodologie de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définition des objectifs, de la consistance et du chronogramme de la prestation ; ▪ Définition de la méthodologie de travail ; ▪ Définition du besoin en données à collecter auprès des acteurs ; ▪ Définition des outils de travail. 	15 jours après le début de la consultation
Atelier 1 : Présentation de la prestation et de la méthodologie de travail	
Livrable 1 (L1) (Mission 1)	2 mois après l'atelier de démarrage

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de la mission 1 relative au Diagnostic Environnemental des établissements scolaires (rapport provisoire et définitif) ; ▪ Annexes : Rapport de diagnostic par établissement incluant le détail du diagnostic hydrique et des diagnostics énergétique et environnementaux, ainsi qu'une note sur l'empreinte carbone par établissement ; ▪ Un rapport sur le cadre MRV du projet ; ▪ PV et comptes rendus des réunions de travail avec les comités d'écoles et le comité de suivi de l'étude (avec album photos). 	
<p>Atelier 2 : Validation des résultats de la mission 1 (Marrakech)</p>	
<p>Livrables 2 (L2) (Mission 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport de la mission 2 relative à l'élaboration du Plan d'Action de verdissement et de renforcement de la durabilité dans les établissements scolaires (rapport provisoire et définitif). ▪ Annexes : Plans de masse des interventions à mettre en place au niveau de chaque établissement / notes de calcul / fiches projets détaillées ; ▪ PV et comptes rendus des réunions de travail avec les comités d'écoles et le comité de suivi de l'étude (avec album photos). 	<p>3,5 mois après l'atelier de démarrage</p>
<p>Atelier 3: Validation des résultats de la mission 2 (Marrakech)</p>	
<p>Livrable 3 (L3) (Missions 3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dossier de consultation des entreprises : CPS, RC et estimation financière ; 	<p>4 mois après l'atelier de démarrage</p>
<p>Atelier 4 : Présentation finale de l'ensemble des résultats de la prestation</p>	

N. B : L'ensemble des livrables, présentations, rapports doivent être produits en français, soumis sous format électronique (Word, pdf et PPT...) et rendus au maître d'ouvrage en versions provisoires et définitives. Les Plans seront fournis sous format original : fichiers sources.

Le prestataire devra également établir un rapport de synthèse de la mission 1 et la mission 2, ainsi que le rapport relatif au cadre MRV en langue arabe.

la présentation finale qui sera exposé lors de l'atelier de restitution sera éditée en langue arabe et française.

Les rapports définitifs seront remis en 15 exemplaires en version papier avec un habillage graphique convenable.

3. Examen et validation des livrables :

L'ensemble des prestations seront suivi et facilité par le Maître d'ouvrage à travers la coordination nationale du Projet « Marrakech, ville durable » et la Direction Régionale de l'Environnement de la Région de Marrakech Safi.

Le développement des prestations, l'examen et la validation des livrables se fera dans le cadre des travaux d'un comité local, baptisé « **Verdissement des établissements scolaires et éducation à l'environnement** » qui englobe l'ensemble des acteurs locaux concernés par cette thématique.

Les livrables afférents à chaque étape de la prestation seront transmis par le prestataire au Maître d'ouvrage pour examen initial avant son partage avec le comité de suivi local. L'examen en question se fera durant **5 jours ouvrables** et peut donner lieu à des ajustements avant la transmission du livrable au comité.

Une fois le livrable transmis aux acteurs locaux, l'atelier de présentation des résultats de la mission concernée se fera dans un délai maximal de **10 jours ouvrables**.

Le prestataire est dans l'obligation de transmettre la présentation PPT qui sera exposée lors de l'atelier au cours de cette période afin qu'elle soit validée par le Maître d'ouvrage.

Le prestataire assurera la prise de note lors de l'atelier de présentation des résultats, l'élaboration du compte rendu et l'actualisation des livrables suite aux remarques du comité dans un délai de **5 jours ouvrables** après la tenue de l'atelier.

Le prestataire bénéficiera d'un ordre d'arrêt une fois les livrables afférent à une mission donnée sont transmis au Maître d'ouvrage. Un ordre de service sera édité après réception des livrables validées par le comité local de suivi.

4. Confidentialité et propriété des études

L'attributaire s'engage à respecter le principe de confidentialité et ce, par rapport aux informations qui lui seront communiquées dans le cadre de cette consultation.

Tous les documents et rapports établis par l'attributaire sont la propriété exclusive du Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, du PNUD et du comité local de suivi et des parties prenantes désignées officiellement par le Maître d'ouvrage.

5. Modalités de règlement

Les paiements sont fonction du résultat, c'est-à-dire, à la livraison des services spécifiés dans les termes de référence en 4 tranches :

- 40 % après la validation des livrables L0 et L1 ;
- 40 % après la validation des livrables L2 ;
- 20 % après la validation des livrables L3 ;

6. Exonération de la TVA

Le paiement se fera en hors taxe et le PNUD veillera à transmettre une attestation d'exonération de la TVA sur les prestations réalisées signée par les autorités compétentes.

III. Règles de consultation

1. Conditions requises des concurrents

Seules peuvent participer à la présente Consultation les Bureaux d'Etudes Nationaux spécialisés conformément aux qualifications sollicitées ci-dessous.

NB : Le prestataire est sensé avoir une bonne connaissance du territoire de la ville de Marrakech.

2. Qualifications et expériences requises de l'équipe technique

L'équipe, qui sera chargée de l'exécution des prestations de la présente étude, devra comporter des profils de formation adéquate, permettant de réaliser le travail dans de bonnes conditions. Les membres de cette équipe doivent avoir une expérience confirmée dans les domaines du génie de l'environnement, le génie civile, le développement durable et éducation à l'environnement, avec une maîtrise des outils d'audits hydriques et énergétiques des bâtiments et des démarches de labélisation des établissements scolaires en « Eco-Ecole » au niveau national et international.

L'équipe du bureau d'études doivent justifier des expériences similaires pour le compte du secteur public ou privé en matière de diagnostic environnemental, de montage de projet de développement durable et d'éducation à l'environnement.

L'équipe doit être encadrée par un professionnel de haut niveau, ayant une expérience probante, d'au moins Dix (10) ans, dans le domaine de l'environnement. Il sera désigné comme « Chef(fe) de l'équipe ».

a) **Chef (fe) de l'équipe des experts :**

Plus précisément, les responsabilités du chef (fe) d'équipe incluent mais ne se limitent pas à :

- Diriger le processus de collecte de données et d'informations nécessaires pour la réalisation de l'étude ;
- Diriger, encadrer et veiller à la conformité de la mission de diagnostic environnemental des différents établissements scolaires ciblés ;
- Diriger et superviser l'élaboration des différents livrables de l'étude ;
- Organiser les consultations/ateliers programmés et veiller à leur réussite ;
- Assurer la gestion ponctuelle et efficace des activités telles que programmées.

Le/La chef (fe) de l'équipe des experts devra disposer des qualifications suivantes :

- Diplôme d'ingénieur d'Etat ou Doctorat d'Etat dans le domaine de l'Environnement ;
- **Au moins 10 ans d'expérience** professionnelle dans un domaine en rapport avec la prestation : Génie environnementale, conception de projets de développement durable, Climat;
- Une bonne connaissance des questions relatives aux diagnostics et audits environnementaux, avec une forte expérience en conception et montage de solutions durables (déchets, assainissement, biodiversité) et ayant participé à **au moins 5 études ou 5 projets** dans ces domaines de compétences ;

b) L'équipe des experts :

Cette équipe comprendra au moins les 5 profils suivants :

1. Un(e) expert (e) en éducation à l'environnement ayant une expérience professionnelle **d'au moins 10 ans** dans les métiers d'éducation et ayant participé à l'animation d'**au moins 5 ateliers de sensibilisation et de formation** en faveur de jeunes élèves et d'éco-animateurs (trices) dans les établissements scolaires en matière de développement durable ; il / Elle doit également avoir **au moins 2 expériences** en matière d'accompagnement des établissements scolaires dans la labélisation « Eco-Ecole ». Elle/il sera chargé(e) de couvrir l'ensemble des aspects relatifs à l'accompagnement des élèves et des comités de l'école dans le processus de labélisation, d'animer les sessions de concertation et de sensibilisation tout au long du développement des missions de l'étude et de vulgariser les concepts de développement durable en faveur des cibles.
2. Un(e) expert (e) en Génie de l'eau ayant une expérience professionnelle **d'au moins 5 ans** et ayant participé à au moins **deux études ou deux projets** dans le dimensionnement de solutions d'approvisionnement et d'assainissement des eaux ; Elle/il sera chargé(e) de couvrir l'ensemble des aspects relatifs à l'audit hydrique des établissements scolaires, ainsi que la conception et le dimensionnement des solutions visant de renforcer l'efficacité hydrique des établissements.

c) Avec profils d'appui:

3. Un technicien (e) dans les métiers de l'environnement, ayant une expérience professionnelle **d'au moins 3 ans** et ayant participé à **au moins deux études** relatives aux diagnostics environnementaux et aux études d'impact sur l'environnement.
4. Un technicien(ne) en génie énergétique / électricité ayant une expérience professionnelle **d'au moins 3 ans** et ayant participé à **au moins deux études** d'audits et/ou de diagnostics énergétiques.
5. Un agent de développement territorial, ayant une expérience professionnelle **d'au moins 3 ans** dans l'animation sociale et l'éducation à l'environnement.

Exceptionnellement, le maître d'ouvrage se réserve le droit de demander le remplacement d'un ou plusieurs membres de l'équipe au cours de l'exécution de leur mission. Le Contractant devra pourvoir leur remplacement par le recrutement d'un professionnel de qualité au moins égale et ce dans un délai maximum de huit (8) jours ouvrables.

Le cas échéant, le changement d'un membre de l'équipe par le contractant, doit être de même profil et notifié au maître d'ouvrage dans un délai maximum de huit (8) jours ouvrables.

3. Composition des réponses à la présente consultation

Toute réponse doit être constituée des trois composantes suivantes :

- A. Dossier administratif et technique
- B. Offre technique
- C. Offre financière

A. Dossier administratif :

- Lettre de soumission au Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable confirmant l'intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) ;
- Une déclaration sur l'honneur (Cf. Annexe n°1).
- Copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle J) du candidat datant de moins de 3 (trois) mois ;
- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut

de paiement qu'il a constitué les garanties nécessaires en la matière auprès de l'administration compétente à cet effet.

- Une attestation délivrée depuis moins d'un an par un régime de Sécurité Sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet en la matière ou toute attestation en tenant lieu justifiant la couverture du personnel du concurrent par une mutuelle et par une retraite ;
- Le justificatif des pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- Une copie des statuts de la société candidate ;
- Une note sur les moyens humains et techniques (une présentation de la société, son activité, son organisation et ses moyens humains et techniques) ;
- Le présent cahier des charges paraphé sur toutes les pages et signé à la dernière page avec la mention manuscrite "lu et accepté".

B. Offre technique :

- Fournir une note méthodologique et un chronogramme indiquant la manière dont l'équipe du projet approchera et effectuera le travail ;
- Présenter la liste nominative de l'équipe affectée aux différentes missions de l'étude mettant en avant leurs profils, leurs qualifications professionnelles, et l'expérience acquise dans leur domaine conformément aux termes de référence ; Cette liste est accompagnée par des copies légalisées des diplômes, les curriculum vitae détaillés, datés et cosignés par les intervenants et le concurrent.

C. Offre financière

Une offre financière détaillée spécifiant le nombre d'H/J par mission. L'offre financière doit être datée et signée. Les prix rémunèrent toutes les sujétions dues à étude telle que définie dans la présente consultation et à la mobilisation des experts.

L'IC est sollicité de remettre un bordereau des prix (modèle ci-dessous) signé, cacheté et daté ;

Le prestataire doit également renseigner l'acte d'engagement (Cf. Annexe n°2).

L'offre financière est remise dans un pli séparé fermé, cacheté et portant la mention « offre financière ».

Désignation des prestations	Unité	Prix unitaire en MAD (hors TVA)	
		En chiffre	En lettre
Mission 1 : Diagnostic Environnemental des Etablissements Scolaires.	Forfait (F)		
Mission 2 : Elaboration du Plan d'Action de verdissement et de renforcement de la durabilité dans les établissements scolaires.	Forfait		
Mission 3 : Préparation du dossier de consultation d'entreprise.	Forfait		
TOTAL (hors TVA)			

Décomposition des prix

Mission 1 : Diagnostic Environnemental des Etablissements Scolaires.

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
Chef(fe) de l'équipe	J			
Un (e) expert (e) génie de l'eau	J			
Un (e) expert (e) en éducation à l'environnement	J			

Un (e) Technicien (ne) en environnement : Appui	J			
Un (e) Technicien (ne) en génie énergétique / électricité : Appui	J			
Un agent de développement territorial : Appui	J			
Total -A-				
Frais de déplacements, de collecte de données et d'organisation des réunions et des ateliers	F			
Total -B-				
Production des documents (provisaires Et définitifs) : - Livrable Lo - Livrable L1	U U			
Total- C-				
Total A+B+C (hors TVA)				

Mission 2 : Elaboration du Plan d'Action de verdissement et de renforcement de la durabilité dans les établissements scolaires.

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
Chef(fe) de l'équipe	J			
Un (e) expert (e) génie de l'eau	J			
Un (e) expert (e) en éducation à l'environnement	J			
Un agent de développement territorial	J			
Total -A-				
Frais de déplacements, de collecte de données et d'organisation des réunions et des ateliers	F			
Total -B-				
Reproduction des documents (provisoires Et définitifs) : - Livrable L2	U			
Total- C-				
Total A+B+C (hors TVA)				

Mission 3 : Préparation du dossier de consultation d'entreprise.

Désignation	Unité	Coût Unitaire (MAD)	Qté	Sous - Total (MAD)
Chef(fe) de l'équipe	J			
Total -A-				
Production des documents (provisoires Et définitifs) : - Livrable L3	U			
Total- B-				
Total A+B (hors TVA)				

IV. Critères d'évaluation de la consultation :

L'examen des offres sera effectué par une commission de Consultation désignée à cet effet. La sélection se fera en trois étapes :

- **Etape 1 :** Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents ;
- **Etape 2 :** Examen et évaluation des offres techniques pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 1, une note technique sera attribuée sur la base de l'« Offre technique » ;
- **Etape 3 :** Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les concurrents retenus au titre de l'Etape 2.

Etape 1 : Vérification des dossiers administratifs et techniques des concurrents

Les offres dont les dossiers administratifs et techniques sont incomplets seront rejetées.

Etape 2 : Examen et évaluation des offres techniques

Chaque offre technique relative à un dossier accepté au titre de l'étape 1 sera évaluée et une notation technique (Nt) lui sera attribuée.

Cette note devra être supérieure ou égale à 70/100 pour que le soumissionnaire soit jugé techniquement valable.

L'évaluation des offres techniques sera axée sur les trois critères suivants :

Critères de l'évaluation technique	Points
Nombre d'années d'expérience du BET dans les métiers sollicités Société disposant d'une expérience ≥ 10 ans : 10 points Société disposant d'une expérience < 10 ans : 0 points	10
Démarche méthodologique Méthodologie non conforme, ne répondant pas aux termes de référence : 0 point Méthodologie répondant strictement aux termes de référence : 20 points Méthodologie améliorée par rapport aux termes de référence (innovante avec un apport substantiel) : 30 points	30
Total (C1)	.../40

Qualification des intervenants

Qualité de l'équipe proposée pour la réalisation de l'étude	Barème	Documents de base	Note sur 60
<p>Chef (fe) du projet : Ingénieur (e) ou docteur en environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans d'expérience ; • 5 références ; 	Nt 1 : 25	<ul style="list-style-type: none"> - CV - Diplôme d'ingénieur en génie de l'environnement ou doctorat d'Etat dans les sciences de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 10 ans d'expérience et plus de 2 références : 15 points - 10 ans d'expérience et 2 références : 10 points - Profil non conforme : Ecarté de la consultation
<p>Un(e) expert(e) en génie de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 5 ans d'expérience ; • 2 références ; 	Nt2 : 10	<ul style="list-style-type: none"> - CV - Diplôme d'ingénieur d'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 5 ans d'expérience et plus de 2 références : 10 points - 5 ans d'expérience et 2 références : 7 points - Profil non conforme : Ecarté de la consultation
<p>Un(e) expert (e) en éducation à l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans d'expérience ; • 5 expériences en animation d'ateliers de sensibilisation en faveur des jeunes ; • 2 références en matière d'accompagnement d'écoles pour le label « Eco-Ecole » ; 	Nt3 : 10	<ul style="list-style-type: none"> - CV - Diplôme Bac + 5 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus de 10 ans d'expérience et plus de 7 références : 10 points - 10 ans d'expérience et 7 références : 7 points - Profil non conforme : Ecarté de la consultation
<p>Un(e) Technicien (ne) dans les métiers de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 ans d'expérience ; • 2 références. 	Nt4 : 5	<ul style="list-style-type: none"> - CV - Diplôme technicien bac + 2 	<ul style="list-style-type: none"> - Profil conforme : 5 points - Profil non conforme : 0 points
<p>Un(e) Technicien(e) en Génie énergétique / électricité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 ans 	Nt 5 : 5	<ul style="list-style-type: none"> - CV - Diplôme technicien bac+2 	<ul style="list-style-type: none"> - Profil conforme : 5 points - Profil non conforme : 0 points



d'expérience ; • 2 références.			
Un agent de développement territorial : • Au moins 3 ans d'expérience ;	Nt6 : 5	- CV - Au minimum bac + 2	- Profil conforme : 5 points - Profil non conforme : 0 points
Total (C2)			.../60
Total global Nt			.../100

Motifs d'élimination des offres techniques :

1. Absence de l'une des pièces constituant l'offre technique ;
2. L'obtention d'une note technique globale Nt strictement inférieure à 70/100 points ;
3. En cas de manque d'un profil dans l'équipe ;
4. En cas de profil non conforme pour les qualités de Chef(fe) de l'équipe, les experts (es) en génie de l'eau et en éducation à l'environnement le dossier sera directement écarté de la consultation ;
5. Une note technique (Nt) inférieur à 70/100 est considérée éliminatoire.

Etape 3 : Evaluation financière sur la base de « l'offre financière » pour les offres ayant été retenues au titre de l'Etape 2

Seules les offres ayant été retenues au terme de l'étape 2 seront éligibles à l'évaluation financière.

Il sera retenu le concurrent ayant présenté l'offre la mieux-disante, correspondant à la note globale (Ng) la plus élevée déterminée comme suit :

$$Ng = Nt \times 0.7 + Nf \times 0.3$$

Nt étant la note technique obtenue au titre de l'étape 2 et Nf la note financière calculée comme suit :

$$Nf = 100 \times Fo / F$$

Où :

Fo est le montant de l'offre la moins-disante,

F le montant de l'offre du concurrent

ANNEXE 1

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert** (AC 02/PROJET_MVD/2024)

Objet de l'appel à consultation : **Appel à consultation pour l'élaboration de l'étude de faisabilité relative au verdissement et renforcement de la durabilité des établissements scolaires de la ville de Marrakech.**

Maître d'ouvrage : **le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable.**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « **Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants** » financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (Award ID: 00128412/Project ID:00122433) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

- Pour les personnes morales

Je soussigné..... (Prénom, Nom et qualité au sein de l'entreprise)

Agissant au nom et pour le compte de(Raison sociale et forme juridique de la société)

Au capital de

.....

Adresse du siège social de la société.....

Adresse du domicile élu

.....

Affilier à la CNSS sous le

n°.....

N° de patente

.....

N° du décompte courant postal-bancaire ou à la
TGR

.....
(RIB)

Déclare sur l'honneur :

- 1) M'engage à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlent de mon activité professionnelle ;
- 2) M'engage, si j'envisage de recourir à la sous-traitance, que celle-ci ne peut porter que sur 50% de la totalité de la prestation ; et m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par le descriptif des missions demandées du présent document de termes de référence.
- 3) M'engage de ne pas recourir à la fraude ou à la corruption, ou de faire des dons, des promesses ou des présents en vue d'influer sur les procédures de conclusion de la présente consultation.

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur.

Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait

à..... le.....

Signature du concurrent et Cachet

ANNEXE 2

ACTE D'ENGAGEMENT

Mode de passation : **Appel à consultation ouvert** (AC 02/PROJET_MVD/2024)

Objet de l'appel à consultation : **Appel à consultation pour l'élaboration de l'étude de faisabilité relative au verdissement et renforcement de la durabilité des établissements scolaires de la ville de Marrakech.**

Maître d'ouvrage : **le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable – Département du Développement Durable.**

Passé en application des dispositions fixées par le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable relatives aux conditions et formes de passations des appels à consultation dans le cadre de projet de coopération internationale « **Renforcement du Développement Durable de la ville de Marrakech à travers une planification et un financement innovants** » financé par le Fond pour l'Environnement Mondial (Award ID : 00128412/Project ID :00122433) avec l'accompagnement et l'assurance qualité du Programme des Nations Unies pour le Développement.

A) Pour les personnes morales :

Je soussigné :.....

Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société) en ma qualité de..... dûment habilité à participer à la consultation relative à

Au capital de
:.....

Adresse du siège
social.....

Affilié à la C.N.S.S sous le
n°.....

Inscrit au Registre de Commerce de..... sous le
n°.....

N ° de Taxe Professionnelle :
.....

CIN du représentant légal :

.....

N° de téléphone :

.....

Adresse électronique :

.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés (Ci-joint la décision des organes sociaux ou de la procuration valablement établie) :

Après avoir pris connaissance du dossier de cet appel à consultation et obtenu du Maître d'ouvrage toutes les informations complémentaires nécessaires à ma parfaite compréhension du contenu des travaux et des difficultés et des risques potentiels que comportent ces prestations :

- 1) Remets, revêtu de ma signature, un bordereau de prix et un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier de la consultation ;
- 2) M'engage à exécuter lesdites prestations dans le strict respect des termes de références et moyennant les prix que j'ai établis moi-même lesquels font ressortir :

Montant hors T.V.A(En lettres et en chiffres)

Le Ministère de la Transition Energétique et du Développement Durable et le PNUD se libèrent des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte bancaire ouvert à mon nom (ou au nom de la Société) à..... (Localité), Sous le numéro... RIB

Fait à.....le.....

Signature du concurrent et Cachet